

Bilan de la saison de chauffe 2015-2016

(Septembre 2015 à mars 2016)

| Fusion des régions Nord-Pas de Calais et Picardie |

La fusion des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie intervenue au 1^{er} janvier de cette année a entraîné une restructuration des deux Agences Régionales de Santé (ARS) en une seule et même agence répartie sur plusieurs sites. Un seul point épidémiologique sera réalisé pour la nouvelle région Nord Pas de Calais-Picardie cette année mais la distinction sera maintenue entre les départements du Nord et du Pas de Calais d'une part et ceux de la Somme, l'Aisne et l'Oise d'autre part.

| Dispositif de surveillance des intoxications au monoxyde de carbone |

Dans le cadre du système de surveillance des intoxications au monoxyde de carbone (CO) prévu par la loi de santé publique de 2004, toute suspicion d'intoxication au CO doit faire l'objet d'un signalement (à l'exception des intoxications survenues lors d'un incendie ou consécutives à une exposition au tabagisme actif ou passif). Ce dispositif a pour but de prévenir le risque de récurrence, d'évaluer l'incidence de ces intoxications et d'en décrire les circonstances et facteurs de risque afin de concevoir des politiques de prévention adaptées.

Pour signaler via le point focal
de l'ARS,
Tel : 03.62.72.77.77
Fax : 03.62.72.88.75
Mail : ars-npdcp-signal@ars.sante.fr

Pour signaler via le CAPTV de Lille
Tel : 0800 59 59 59
Fax : 03 20 44 56 28

| Episodes d'intoxication au CO et prise en charge des victimes |

En France métropolitaine

Entre le 1^{er} septembre 2015 et le 31 mars 2016, 871 signalements d'intoxication au CO ont été déclarés au dispositif de surveillance, impliquant 3 608 personnes dont 2 134 ont été prises en charge par un service d'urgence hospitalier et 403 dirigés vers un service de médecine hyperbare. Par rapport à la saison de chauffe 2014-2015, une diminution du nombre de signalement est observé (871 *versus* 984) probablement en rapport avec un hiver plus clément. Douze décès ont été déclarés au système de surveillance.

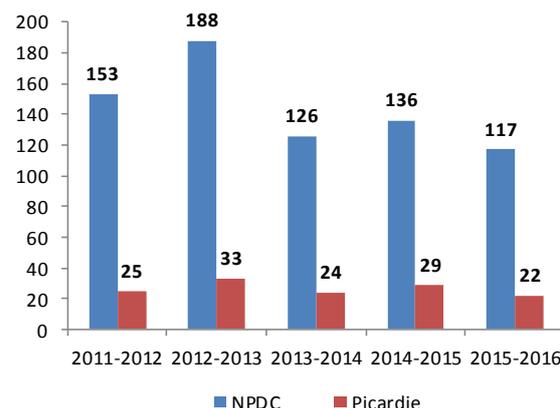
[En savoir +](#)

Dans le Nord et le Pas de Calais

Entre le 1^{er} septembre 2015 et le 31 mars 2016, 117 affaires d'intoxications au CO, suspectées ou avérées, ont été signalées en région (85 dans le Nord et 32 dans le Pas-de-Calais). Le nombre de signalement est en légère baisse, suivant ainsi l'évolution observée au niveau national (cf figure 1).

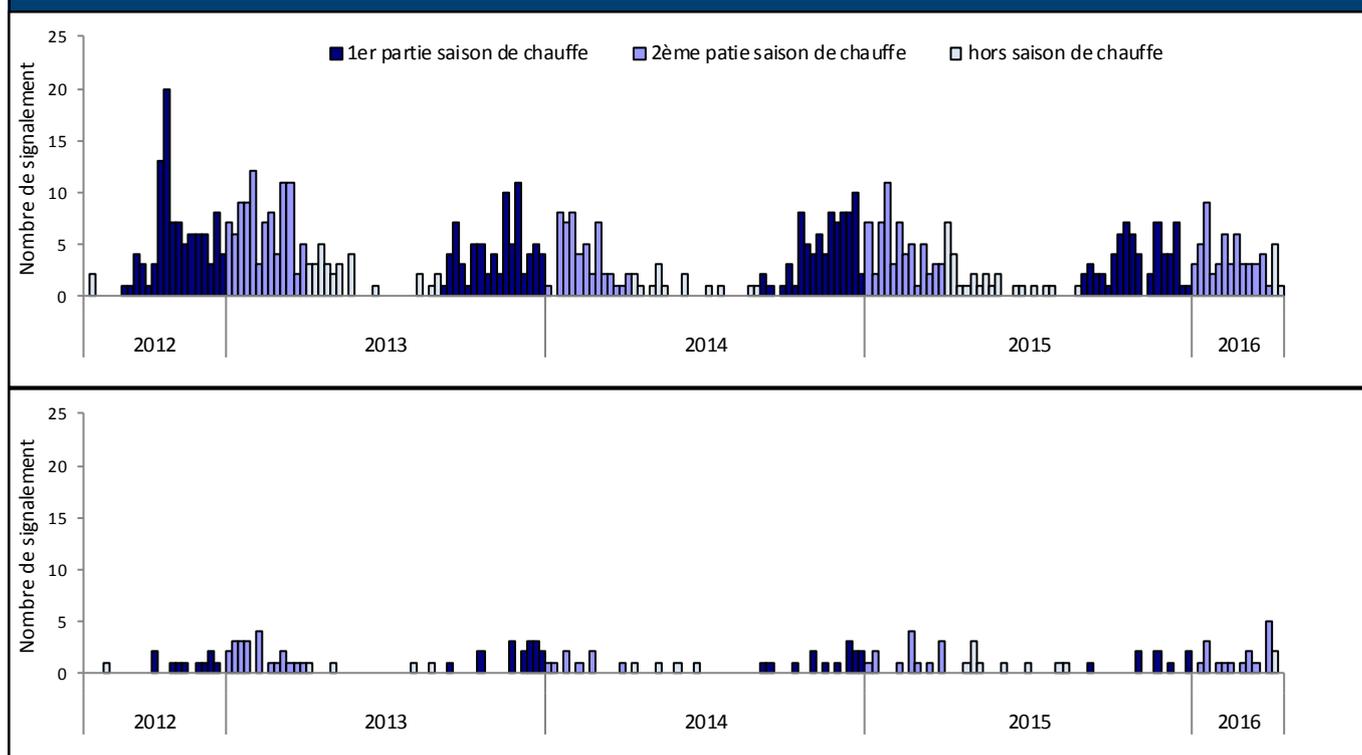
Dans la Somme, l'Aisne et l'Oise

Entre le 1^{er} septembre 2015 et le 31 mars 2016, 22 intoxications au CO ont été signalées (10 dans l'Aisne, 7 dans l'Oise et 5 dans la Somme), impliquant 67 personnes. Le nombre de signalement reste stable par rapport aux saisons de chauffe précédentes (cf figure 1).



| Figure 1 | Nombre de signalements d'intoxication au CO survenues au cours des cinq dernières saisons de chauffe dans le Nord-Pas de Calais et en Picardie

Figure 2 | Nombre hebdomadaire de signalements d'intoxication au CO survenues au cours des dernières saisons de chauffe en Nord-Pas-de-Calais (haut) et Picardie (bas).



Dans le Nord et le Pas de Calais

Tableau 1 | Répartition du nombre de signalements d'intoxication au CO selon la circonstance de survenue – Nord-Pas-de-Calais 1er septembre 2015 au 31 mars 2016

Circonstances	Nb affaires	Nb de personnes impliquées	Nb de personnes orientées vers le caisson hyperbare	Nb de personnes décédées
Accidentelle	115	336	75	2
Habitat	106	305	72	2
ERP	2	14	1	0
Professionnel	6	17	2	0
Véhicule	0	0	0	0
Volontaire	3	4	2	0
Total	117	340	77	2

Les intoxications accidentelles domestiques représentent, comme chaque année, la grande majorité des affaires avec près de 90 % des intoxications.

Au cours de cette saison de chauffe, 340 personnes ont été impliquées (*versus* 424 la saison précédente). Parmi elles, 280 ont été transportées vers un service d'urgence et 77 vers le service de médecine hyperbare du CHRU de Lille. Deux décès ont été signalés cette saison, l'un en lien avec l'utilisation d'un poêle à charbon et le second en lien avec l'utilisation d'une chaudière au gaz réseau. Deux intoxications ont eu lieu dans des établissements recevant du public (ERP), l'une au sein d'un collège, sans que la suspicion d'intoxication au monoxyde de carbone n'ait pu être confirmée, la seconde affaire a eu lieu au sein d'un centre multimédia et a été à l'origine de l'intoxication de 13 personnes. Les émanations de CO provenaient de pompes thermiques utilisées dans le sous sol de l'établissement.

Six intoxications impliquant 17 personnes, dont deux orientées vers le service de médecine hyperbare, ont eu lieu en milieu professionnel. Ces intoxications sont le plus souvent dues à des mauvaises pratiques ou à des installations non conformes.

En Picardie

| Tableau 2 | Répartition du nombre de signalements d'intoxication au CO selon la circonstance de survenue – Picardie
1er septembre 2015 au 31 mars 2016

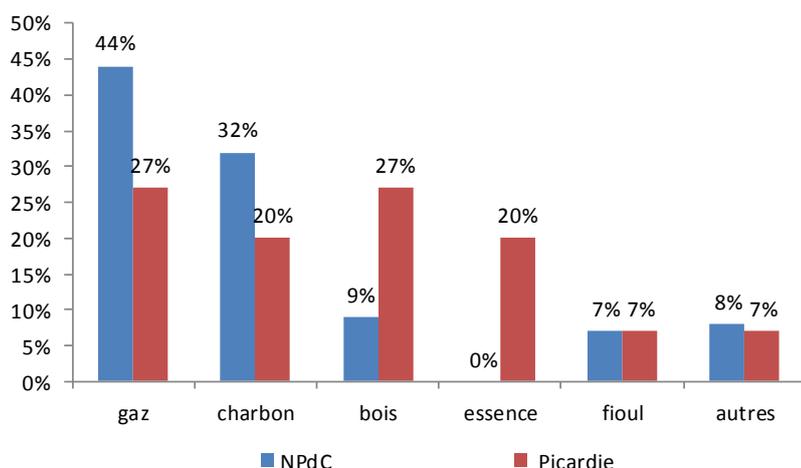
Circonstances	Nb affaires	Nb de personnes impliquées	Nb de personnes orientées vers le caisson hyperbare	Nb de personnes décédées
Accidentelle	22	67	3	1
Habitat	21	64	3	1
ERP	0	0	0	0
Professionnel	1	3	0	0
Véhicule	0	0	0	0
Volontaire	0	0	0	0
Total	22	67	3	1

De la même façon que pour le Nord-Pas-de-Calais, les intoxications accidentelles domestiques représentent l'essentiel des affaires (95%).

Au cours de cette saison de chauffe, 67 personnes ont été impliquées. Parmi elles, 55 ont été transférées dans un centre hospitalier et 3 ont été admises dans un service de médecine hyperbare. Un décès imputable à une intoxication au CO a été signalé au système de surveillance au cours de la saison de chauffe en lien avec le mauvais fonctionnement d'une chaudière au fioul.

Seule une intoxication a eu lieu en milieu professionnel, il s'agissait de l'utilisation d'engins de chantier à moteurs thermiques à l'intérieur d'un local mal ventilé. Cette intoxication a été responsable de l'hospitalisation de trois personnes.

| Caractéristiques des intoxications |



| Figure 2 | Répartition du nombre d'affaires selon le combustible en cause dans les intoxications accidentelles domestiques survenues entre le 01/09/2015 et le 31/03/2016 en Nord-Pas-de-Calais * et en Picardie**.

* Combustible renseigné dans 87 affaires sur les 105 intoxications survenues dans l'habitat pour le Nord-Pas-de-Calais

** Combustible renseigné dans 15 affaires sur les 21 intoxications survenues dans l'habitat pour la Picardie

Dans le Nord et le Pas-de-Calais, d'après les informations disponibles au moment du signalement, le principal combustible incriminé dans les intoxications au monoxyde de carbone survenues dans l'habitat est le gaz pour 44% des affaires contre 50,5 % la saison précédente. Le charbon est impliqué dans 32 % des affaires survenues durant la saison de chauffe. La majorité (68 %) des affaires impliquant un appareil de chauffage au charbon ont eu lieu à l'automne (du 01/09/2015 au 31/12/2015). Parmi les autres combustibles figurent le bois sous différentes formes (9 %) et le fioul (7 %).

Dans la Somme, l'Aisne et l'Oise, parmi les 15 affaires survenues dans l'habitat pour lesquelles le combustible est renseigné, les principaux combustibles à l'origine de la suspicion d'intoxication au CO sont le gaz (gaz réseau et gaz bouteille) et le bois (27 % chacun) suivi par le charbon et l'essence (20 % chacun).

| Signalement des intoxications au dispositif de surveillance |

| Tableau 3 | Nombre d'affaires signalées par déclarant entre le 1er septembre 2015 et le 31 mars 2016

Déclarants	NPDC		Picardie	
	nombre	%	nombre	%
Service départemental d'incendie et de secours	57	48	17	77
Service de médecine hyperbare	18	15	0	0
Service d'aide médicale d'urgence (SAMU)	14	12	1	5
Autres déclarants	14	12	0	0
Service d'urgences hospitalières	12	10	5	23
Presse	5	4	0	0
Autre service hospitalier	1	1	0	0
<i>Non renseigné</i>	7	6	0	0

*Une affaire peut être déclarée par plusieurs services

Les services départementaux d'incendie et de secours (Sdis) restent les principaux déclarants des intoxications avec respectivement, 48% et 77% des affaires déclarées dans le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie. En France métropolitaine, les Sdis ont signalés 51 % des affaires.

Pour le Nord et le Pas-de-Calais, le service de médecine hyperbare, les services d'aide médicale d'urgence et les services d'urgences hospitalières signalent respectivement 15%, 12% et 10% des affaires.

Pour que le dispositif de surveillance soit pleinement efficace et permette d'éviter la récurrence, il est nécessaire que les différents intervenants de la prise en charge des victimes signalent au point focal de l'ARS ou au CAPT-TV les cas possibles d'intoxication afin que le système ne repose pas uniquement sur un partenaire.

| Les dispositifs d'alerte dans le Nord-Pas-de-Calais |

Deux dispositifs d'alerte sont activés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais au moment de la période de chauffe :

- Le dispositif d'alerte épidémiologique en place du 1^{er} septembre au 31 mars de l'année n+1 ;
- Le dispositif de pré-alerte météo en place du 15 septembre au 31 décembre.

| Dispositif de pré-alerte météo |

Depuis 2008, l'Agence Régionale de Santé Nord - Pas-de-Calais et la Cire ont mis en place, en partenariat avec Météo-France un dispositif régional de pré-alerte ayant pour objectif d'informer sur les risques d'intoxication au CO avant la survenue d'une situation météorologique favorable.

Une situation météorologique à risque est définie comme une **situation anticyclonique (pression atmosphérique élevée), des températures douces pour la saison et douces par rapport à la veille et une humidité relative importante.**

| Définition d'un pic épidémique |

Le Plan régional de gestion des alertes au monoxyde de carbone définit la situation d'alerte du 1er octobre de l'année au 31 mars de l'année n+1 comme :

- La survenue de six affaires ou plus sur une journée
- La survenue de 10 affaires

Au cours de la première partie de la saison de chauffe (1^{er} septembre au 31 décembre), la pré-alerte météorologique a été déclenchée à 5 reprises, la première en octobre et les quatre suivantes en décembre. Suites à ces alertes météorologiques, des messages de prévention, notamment sur l'utilisation d'un appareil de chauffage au charbon, ont été diffusés par l'ARS via les médias le 30 octobre et le 29 décembre 2015. Le dispositif gratuit d'alerte par SMS a systématiquement relayé l'alerte météo aux personnes abonnées.

Suite au déclenchement des pré-alertes météo, aucun dépassement des seuils épidémiques n'a été observé les jours suivants.

En mars 2016, dans la soirée du 21 et la nuit du 21 au 22, 6 affaires d'intoxication accidentelle domestique au CO ont été signalées au dispositif de surveillance, atteignant ainsi le seuil épidémique. L'ARS a diffusé un communiqué de presse appelant à la vigilance les utilisateurs d'appareil de chauffage au charbon malgré l'arrivée des beaux jours.

Depuis sa création le 1er mai, Santé publique France est la nouvelle Agence Nationale de Santé Publique.

Créée par la loi n°2016-41 « modernisation du système de santé », Santé publique France regroupe l'Institut de veille sanitaire (InVS), l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (Eprus), ainsi que le groupement d'intérêt public Adalis (Addictions, drogues, alcool info service).

L'agence interviendra dans les champs de la veille et de la surveillance, de la prévention, de la promotion de la santé et pour la réponse aux alertes sanitaires.



La Direction générale de la Santé (DGS) et Santé publique France rappellent les conseils pour éviter les intoxications au CO. Des affiches sont disponibles sur le site de Santé Publique France.

Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone, il est conseillé de :

Faire vérifier et entretenir les conduits de fumées (par ramonage mécanique)

Faire vérifier et entretenir chaudières, chauffe-bains, inserts, poêles

Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (groupe électrogène, braseros, barbecues).

Ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

Pour en savoir plus
En région Nord-Pas de Calais-
Picardie :

www.intoxco-npdc.fr

[Bilan de la surveillance des intoxications au CO en Nord-Pas-de-Calais de 2006 à 2014](#)

REMERCIEMENTS A NOS PARTENAIRES

Aux déclarants : les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) du Nord et du Pas-de-Calais et de la Picardie, les services de prise en charge médicale (service de médecine hyperbare, urgences, Samu, SOS médecins) ; Aux acteurs du système de surveillance : Centre antipoison et de Toxicovigilance du CHRU de Lille, Agence Régionale de Santé du Nord-Pas-de-Calais-Picardie, Services Communaux d'Hygiène et de Santé, Association de Prévention de la Pollution Atmosphérique Nord - Pas-de-Calais, Direction Interrégionale Nord de Météo-France.



Equipe de Santé Publique France en Nord Pas de Calais Picardie

Responsable :

Dr Pascal CHAUD

Epidémiologistes :

Sylvie Haeghebaert

Christophe Heyman

Gabrielle Jones

Caroline Vanbockstael

Bakhao Ndiaye

Hélène Prouvost

Magali Lainé

Karine Wyndels

Diffusion Cire Nord

556 Avenue WILLY BRANDT

59777 EURALILLE

Tel : 03 62 72 88 88

Fax : 03 20 86 02 38

Mail : ARS.NPDCP-CIRE@ars.sante.fr

Secrétariat : Véronique Allard